

Strasbourg, le 20 juin 2007



Académie
Strasbourg

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale
chargés des circonscriptions du
premier degré

Mesdames et Messieurs les enseignants
des cycles 2 et 3

CABINET

**Objet : complément d'enseignement moral pour les élèves dispensés
d'enseignement religieux.**

Références:
N°2007-350/PB/SG

Tél : 03.88.45.92.26

Fax: 03.88.61.43.15

Ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr

Vous trouverez ci-joint deux documents relatifs au complément d'enseignement moral que doivent recevoir les élèves dispensés d'enseignement religieux. Ces documents ont pour but d'alimenter votre réflexion, et par là de renforcer les contenus de cet enseignement et d'en améliorer les démarches pédagogiques.

Il peut tout d'abord être utile de rappeler le contexte réglementaire historique de l'enseignement religieux et du complément d'enseignement moral. Ce rappel doit permettre de bien contextualiser l'enseignement de la morale, d'en comprendre le sens et d'en mesurer la portée actuelle.

65, avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg cedex

téléphone 03.88.45.92.92
télécopie . 03.88.61.43.15

Ce.ia67@ac-strasbourg.fr

Un enseignement déterminé par l'histoire...

Avant le traité de Francfort du 10 mai 1871 qui fit de l'Alsace un territoire allemand, l'enseignement dans les écoles alsaciennes comme dans toutes les écoles de France était régi par la loi Falloux du 15 mars 1850 pour laquelle « l'instruction morale et religieuse » était la première mission de l'enseignement primaire. Cette proximité de la morale et de la religion ne subsistera dans aucun des deux systèmes éducatifs : l'ordonnance du 4 janvier 1874 signée par le chancelier Bismarck (Regulativ für die Elementarschulen) définit pour les écoles d'Alsace-Lorraine un cours de religion dont « die biblische Geschichte ist die Grundlage » ; au contraire la loi Jules Ferry du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire fait de « l'instruction morale et civique » la première mission de l'école, dans une formulation strictement parallèle à celle de la loi Falloux qui vise à mieux mettre en valeur la laïcité de la nouvelle école républicaine.

Après la première guerre mondiale, l'enseignement de la religion dans les écoles publiques fait partie des domaines dans lesquels la législation allemande est maintenue (loi du 17 octobre 1919, puis du 1^{er} juin 1924). C'est dans ce contexte que la formule « complément d'enseignement moral » prend son sens : l'école publique est désormais sous le régime de « l'instruction morale et civique » pour tous les élèves ; les élèves dispensés d'enseignement de la religion peuvent de ce fait recevoir un complément d'enseignement moral. C'est un décret du 10 octobre 1936 portant sur l'obligation scolaire dans les départements d'Alsace - Moselle qui complète la dispense d'enseignement de la religion par un complément d'enseignement moral.



Cette notion de « complément d'enseignement » est devenue difficile à comprendre dans le contexte réglementaire actuel.

... qui garde toute son actualité.

L'instruction morale n'est plus une discipline d'enseignement, mais elle garde d'une certaine manière toute sa pertinence, à condition de prendre en compte certaines évolutions conceptuelles importantes. En effet, si la morale n'est plus un objet d'enseignement (d'instruction), elle demeure un objet d'éducation. La loi d'orientation du 11 juillet 1975 dispose ainsi que l'école « assure conjointement avec la famille l'éducation morale et l'éducation civique ». L'article L. 321-3 du Code de l'éducation reprend la formule de la loi de 1975, avec une modification certainement significative apportée par la loi d'orientation du 23 avril 2005, art. 25 : l'école « assure conjointement avec la famille l'éducation morale et offre un enseignement d'éducation civique » (l'éducation civique n'est plus une responsabilité partagée entre l'école et la famille ; et à la différence de la morale elle fait l'objet d'un enseignement).

C'est donc désormais par rapport à cette notion d'éducation morale, responsabilité partagée entre la famille et l'école, que la notion de complément prend tout son sens.

Quelques exigences et quelques contraintes qui résultent de cet héritage.

Inscrite dans les missions officielles de l'éducation nationale, l'éducation morale concerne tous les élèves. Le «complément» dont bénéficient les élèves dispensés d'enseignement religieux ne doit donc pas leur donner accès à des compétences, des attitudes, des connaissances et, comme il ressort de la note jointe, des questionnements qui ne seraient pas également dispensés aux autres élèves. Il s'agit d'organiser des activités d'approfondissement, de reprise, d'entraînement sur des questions de morale qui doivent pouvoir être abordées avec l'ensemble de la classe.

L'éducation morale est une responsabilité partagée entre la famille et l'école dit la loi. Cette règle ne doit pas être perdue de vue lorsqu'on travaille avec les enfants dispensés d'enseignement religieux. L'esprit de la loi est manifestement orienté vers la recherche d'une complémentarité et d'une collaboration entre l'école et la famille. Cela implique le respect de l'éducation donnée dans la famille, mais n'implique pas la neutralité de l'école lorsqu'elle constate des carences éducatives ou des formes d'éducation qui mettent la moralité des enfants en danger.

Le complément d'enseignement moral, parallèle à l'enseignement religieux, n'est évidemment pas un enseignement qui se définit contre la religion, pas plus que l'éducation morale dispensée à tous les élèves au titre des missions ordinaires de l'école. La morale laïque n'est pas une morale pour les laïques, c'est une morale pour tous les citoyens.

Substitut d'un enseignement obligatoire, le complément d'enseignement moral est tout aussi obligatoire que l'enseignement religieux. Il en résulte pour les élèves un droit à recevoir ce complément d'enseignement. Il convient donc de veiller à ce que l'heure d'enseignement moral soit bien centrée sur son objet, et également d'être attentif à la qualité des activités proposées aux élèves. Les documents joints ont précisé pour finalité d'aider les maîtres sur ce plan.

Statut des deux notes jointes.

La première note résulte d'un travail collectif qu'un groupe d'inspecteurs a conduit sur l'ensemble de l'année scolaire 2006 - 2007, avec la collaboration de partenaires extérieurs et de maîtres expérimentés. Ce document vise trois objectifs :

- donner aux enseignants des éléments de réflexion sur la morale et sur l'éducation morale ; il s'agit en particulier de bien faire sentir la tension inévitable entre la nécessité d'apprendre des règles de comportement aux enfants dont certains manquent de repères et l'exigence d'éveiller une conscience morale, c'est-à-dire une capacité à juger par soi-même ;
- utiliser cette tension de manière féconde, pour définir des démarches pédagogiques adaptées à leur objet : il ne saurait être question d'un enseignement frontal, le débat et le dialogue doivent prévaloir. La seconde partie de cette note est donc centrée sur ces questions pédagogiques ;

- esquisser les contenus du complément d'enseignement moral en présentant et classant les notions qui peuvent être abordées. Il ne s'agit pas d'un programme, qu'il faudrait parcourir de manière exhaustive sur l'ensemble du cursus de l'élève. Il est cependant suggéré de définir une progression, et à cette fin la troisième partie de la note essaie de donner sens et cohérence au classement des notions relevant de la morale.

Cette note est accompagnée d'une copieuse bibliographie dans laquelle chacun doit pouvoir trouver une réponse à ses besoins, qu'il s'agisse d'éléments de réflexion, d'outils méthodologiques ou de supports pédagogiques.

La première note est un document que l'on peut considérer comme provisoire. Elle est proposée aux enseignants pour être expérimentée au cours de l'année scolaire 2007-2008. Elle doit être enrichie, notamment par la production de supports et d'outils permettant de rendre la troisième partie plus opérationnelle. Le bilan sera tiré à la fin de l'année scolaire prochaine afin de produire un document qui réponde mieux encore aux préoccupations des équipes de terrain.

Dans cette perspective, l'enseignement de la morale pourra faire l'objet d'animations pédagogiques de circonscription destinées à présenter ce texte aux enseignants.

La seconde note est un extrait des programmes belges d'enseignement de la morale. Il s'agit de donner aux enseignants un exemple de pratiques voisines des nôtres, mais qui présentent toutefois des différences.

La note sur les programmes belges esquisse une possibilité qu'il nous faudra saisir, sans doute après cette première année d'expérience : celle d'un travail avec les pays européens qui disposent d'un enseignement de la morale, avec lesquels nous pourrions monter un projet centré sur l'échange d'expériences. Je tiens beaucoup à cette ouverture européenne : nous avons trop tendance à considérer que cet enseignement de la religion et ce complément d'enseignement moral nous enferment dans notre singularité alsacienne, soit qu'on s'en enorgueillisse, soit qu'on le déplore. Jeter un regard sur les pratiques d'autres pays européens, c'est au contraire considérer que cette singularité peut se partager et devenir un outil d'ouverture sur les autres.

Les auteurs des documents joints ont conscience d'avoir beaucoup travaillé, mais ils connaissent également les limites de leur production. C'est maintenant aux équipes de terrain de dire à travers leur pratique quelles pistes de progrès il faudra prochainement explorer.



Philippe BITEAU

SOMMAIRE

Texte n° 1 : contenu des séances de morale laïque.....	page 5
1. Principes fondamentaux	page 5
2. Approche didactique et pédagogique.....	page 6
2.1. Eléments de développement du jugement moral chez l'enfant.....	page 6
2.2. La place et le rôle de l'enseignant dans le cours de morale	page 7
2.3. Attitudes et aptitudes à développer.....	page 7
2.4. Démarches pédagogiques.....	page 7
3. Eléments de contenus : proposition de thèmes	page 8
3.1. Introduction aux problématiques morales.....	page 8
3.2. Le respect de soi.....	page 9
3.3. La vie sociale et le respect des autres.....	page 9
3.4. Le respect des biens et des milieux de vie.....	page 9
Bibliographie.....	page 11
Texte n° 2 : capacités et compétences concernées par l'enseignement de morale laïque : l'exemple belge.....	page 14

COMMENT ORGANISER LE COMPLÉMENT D'ENSEIGNEMENT MORAL DESTINÉ AUX ÉLÈVES DISPENSÉS D'ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION ?

Note élaborée par un groupe d'inspecteurs du département du Bas-Rhin

Beaucoup d'écoles se posent des questions quant au contenu des heures d'enseignement de la morale. Le document que nous proposons ici vise à accompagner la réflexion des maîtres et à faciliter leur pratique.

En l'absence d'un programme et d'instructions pédagogiques officiels nationaux, il ne saurait être question de fixer une norme impérative au niveau départemental. Toutefois, le présent document s'inscrit dans le cadre tracé par les textes officiels qui guident et structurent notre action éducatrice. Il se situe au plus près du socle commun des connaissances et des compétences (sixième partie : les compétences sociales et civiques). De même est-il fortement relié aux programmes officiels (BOEN hors-série n°5 du 12 avril 2007) : au préambule (pp.12 et 13), aux parties consacrées à l'éducation civique (pp.126-128) et au vivre ensemble (pp. 57-59). (1)

Le présent texte décline des orientations de travail avec les élèves dans des buts d'éducation morale, parallèle aux enseignements religieux et différente d'eux, en étroite relation avec les enseignements civiques et comportementaux qui sont par ailleurs dispensés à l'ensemble de la classe. Les propositions sont suffisamment larges pour permettre aux équipes pédagogiques de privilégier les thèmes adaptés aux situations vécues dans les réalités quotidiennes des élèves.

1. Principes fondamentaux.

L'enseignement de la morale à l'école doit se garder de deux dérives : l'endoctrinement et le relativisme. L'endoctrinement qui, au nom d'une fausse compréhension de la nécessité d'un apprentissage des règles, consisterait à inculquer aux enfants un dogme moral particulier ; le relativisme qui, au nom d'une fausse compréhension de la tolérance et du respect d'autrui, laisserait croire que tout se vaut et que toutes les valeurs ou supposées valeurs sont également respectables.

Afin d'éviter ces deux écueils il convient d'appuyer l'enseignement de la morale sur des principes fondamentaux. Une approche possible de ces principes consiste à distinguer l'**éthique** et la **morale** (d'autres approches sont concevables : il s'agit simplement ici de proposer des pistes de réflexion).

Bien que ces deux termes « éthique » et « morale » soient synonymes, introduire une distinction entre eux peut permettre de structurer la réflexion.

La position éthique d'un individu renvoie à son statut de sujet libre, c'est-à-dire capable par un acte de sa raison et de sa volonté de choisir les valeurs auxquelles il décide de se référer, et capable également d'inscrire ce choix dans des actes et dans des œuvres. Un enseignement de la morale qui ne serait pas fondé sur le respect de cette liberté du sujet, qui ne lui permettrait pas de s'exercer (au double sens de s'entraîner et d'agir), dévierait gravement de son objectif. Le fait que les bénéficiaires de cet enseignement soient des enfants qui doivent recevoir une éducation et qui entrent dans une relation maître – élèves ne prive pas ces enfants de leur statut de sujets libres. Les réponses pédagogiques que le maître doit apporter au besoin d'éducation morale des enfants sont fondées sur cette exigence (cf. paragraphe 2 : approche didactique et pédagogique).

Mais dans le contexte de l'institution sociale, de même que nul n'invente le langage, de même chacun trouve des valeurs déjà définies en s'éveillant à la vie consciente. Ces valeurs se sont cristallisées dans une histoire commune, qui pour certaines d'entre elles se confond avec l'Histoire (la tolérance par exemple).

(1). On trouvait déjà les mêmes principes dans les programmes de 2002 : dans le préambule (pp. 11, 20, 26-27, 33-34, 46-48), dans les parties consacrées à l'éducation civique (pp.177-181) et dans celles consacrées au vivre ensemble (pp.95-99).

Ces valeurs se présentent au sujet libre comme extérieures. Le choix des valeurs est donc en même temps un travail d'intériorisation et d'appropriation.

Mais parce que nous ne vivons pas dans un monde d'être purement raisonnables, parce que les passions et les intérêts se contredisent et s'affrontent, il faut passer de l'éthique à la morale en passant de la considération des valeurs à la considération des règles (obligations) que ces valeurs fondent et justifient. La conscience morale qu'il s'agit de former chez nos élèves repose sur la prise de conscience des conséquences de nos actes et sur deux démarches relatives à la règle :

- l'adhésion à la règle morale parce qu'elle est bonne, c'est-à-dire conforme aux valeurs éthiques. Une acceptation de la règle simplement fondée sur la peur des sanctions ou sur le respect des us et coutumes ne permettrait pas de constituer une conscience morale. Bien entendu cette forme d'adhésion fait l'objet d'un apprentissage progressif ; il y a des règles qu'il faut imposer, en les justifiant, notamment aux élèves les plus jeunes. Sur ce point, il faut se garder de tout intellectualisme : on peut douter que la conscience du bien suffise à faire respecter les obligations morales ; c'est l'accomplissement d'actes conformes aux règles qui peut conduire peu à peu à l'éveil de la conscience, à condition d'être accompagné par une éducation appropriée. Il faut donc considérer que le travail d'apprentissage des règles morales ne s'arrête pas avec cette imposition de règles.
- l'adhésion à la règle parce qu'elle est universalisable. Cette notion peut être comprise en plusieurs sens. On en retiendra un : la règle est morale parce que son respect peut être exigé de tous, et qu'elle peut bénéficier à tous. On rejoint ainsi le premier considérant du préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui place « *la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine* » avant même la reconnaissance de la liberté. On dispose là d'un critère pour évaluer les règles particulières différentes selon les époques et les civilisations. Ainsi conçue, la règle morale (obligation) n'est pas une contrainte et ne se résume pas à des interdits : elle a un contenu éminemment positif.

Enfin, dans le contexte de l'école publique, la morale qu'il convient d'enseigner ne peut être que laïque. Compte tenu du statut particulier de l'Alsace, il convient de distinguer, tout en veillant à ne pas les isoler l'une de l'autre, l'éducation civique et citoyenne (qui relève du socle commun des connaissances et des compétences et concerne donc toute la classe) et l'éducation morale donnée dans le cadre de l'heure dite de morale (qui, dans notre contexte alsacien, ne concerne que les élèves dispensés d'enseignement de la religion). Cette distinction recouvre assez largement la différence entre sphère publique (l'individu comme citoyen) et sphère privée (l'individu dans ses relations avec autrui). On pourra trouver les valeurs communes qui font le lien entre ces deux domaines dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Notre devise républicaine : « Liberté, Égalité, Fraternité » en offre une expression résumée et condensée.

De ces principes et de ces démarches propres à l'éducation de la conscience morale découle un certain type de démarche pédagogique qui fera l'objet du paragraphe suivant. Un troisième paragraphe présentera les notions qu'il est possible d'aborder en classe, soit parce qu'elles désignent des valeurs morales, soit parce qu'elles désignent des attitudes et des pratiques typiques d'une conscience morale éduquée.

2. Approche didactique et pédagogique.

L'enseignement de la morale laïque est destiné aux élèves dont les parents ont demandé une dispense de l'enseignement religieux qui est un enseignement obligatoire dans le cadre du statut scolaire local. La finalité de cet enseignement de la morale est d'exercer les élèves à résoudre les problèmes moraux. Le moyen privilégié de résolution de ces problèmes est le libre examen auquel l'élève est progressivement exercé, par des moyens adaptés à son âge.

2.1. Éléments de développement du jugement moral chez l'enfant.

Différents théoriciens ou philosophes ont développé des thèses sur le développement du jugement moral : Piaget, Kohlberg, Habermas, Gilligan, etc. Ce que l'on peut en retenir, c'est que le développement du jugement moral de l'enfant est le résultat d'un processus qui fait intervenir l'âge mais aussi l'interaction sociale.

Exemple : un enfant de 6 ans considère en général que son comportement est juste s'il est conforme au désir de l'adulte ou s'il ne conduit pas à une punition ou encore si ce comportement apporte un bénéfice personnel.

Les enfants plus âgés (9 – 10 ans) jugent souvent qu'un comportement est juste s'il est conforme aux attentes du milieu social de référence, puis, progressivement, conforme au bien du plus grand nombre. Ils peuvent prendre en considération le contexte et relativiser leur jugement.

Le pari éducatif consiste à penser que la discussion, l'échange, la confrontation des points de vue, sont des moyens efficaces pour développer les capacités, attitudes et aptitudes à résoudre les problèmes moraux de manière conforme aux valeurs de notre société (cf. partie 1 : adhérer à la règle parce qu'elle est universalisable)

2.2. La place et le rôle de l'enseignant dans le cours de morale.

L'enseignant en charge de l'enseignement de la morale n'a pas le monopole de la transmission des valeurs (le rôle de la famille est essentiel, ce que le maître ne doit pas perdre de vue dans son enseignement) mais il joue un rôle particulier, à un moment identifié de la semaine. Il ne s'agit pas de « professer » une morale, mais de conduire les élèves à développer le courage de penser, la passion de comprendre et la volonté de s'engager.

L'un des paris du cours de morale est que l'argument le plus juste emporte l'adhésion de tous après analyse et examen. Le maître doit cependant rester garant des conditions de l'échange et de la conclusion des réflexions menées.

2.3. Attitudes et aptitudes à développer.

Le cours de morale vise à favoriser l'émergence de certains comportements, mais aussi de certaines attitudes et aptitudes chez l'élève ; parmi celles-ci, on visera la disponibilité à l'étonnement, à la curiosité. L'élève sera conduit à ne pas accepter l'évidence « parce qu'elle est là », à interroger les situations, à ne pas confondre opinion et vérité... On développera autant l'aptitude à envisager le point de vue d'autrui que la capacité à se décentrer. L'enfant sera aidé à réfléchir, c'est-à-dire nommer les choses, argumenter, défendre sa position, se questionner, douter, rechercher... Rendre l'enfant fier de ses choix, capable de les assumer, tout en étant en capacité de prendre en compte l'opinion des autres, constitue la finalité de cet enseignement.

2.4. Démarches pédagogiques.

Le discernement du bien et du mal s'élabore progressivement à travers l'analyse de situations concrètes, si possible empruntées à la vie réelle, présentant un dilemme. Sans que cette démarche doive devenir systématique, il faut considérer que le jugement moral s'exerce devant des situations problèmes, lorsqu'il faut faire des choix entre règles et/ou valeurs. Par exemple : deux de mes amis sollicitent mon aide ; mes moyens ne me permettent de n'en aider qu'un seul ; comment choisir ? L'analyse de ces situations conflictuelles ne peut pas prendre la forme d'un cours magistral.

L'interaction avec les pairs, appuyée sur une analyse guidée, réfléchie, garantie par l'enseignant, permet de faire évoluer le développement moral. Les démarches privilégiées sont en cohérence avec ce postulat. Elles peuvent être les suivantes :

- la clarification des valeurs : il s'agit de fonder une règle par le sens. Le but du débat consiste alors à classer les justifications. Cette discussion préparée permet progressivement de hiérarchiser les obligations entre elles, de légitimer la norme. (Exemples : l'influence que je peux avoir dans ma famille, à l'école, auprès de mes amis ; construire les fondements de la règle « il est interdit de frapper un camarade » en listant les arguments « *il est interdit de... parce que...* », puis en les classant – *justifications techniques ou pratiques, juridiques, morale ou éthique, des points de vue d'un auteur, d'un participant et de la victime-*)
- la lecture ou la narration, commentée, d'une histoire présentant une problématique morale
- La pratique des dilemmes moraux : les dilemmes interrogent la vie dès que l'on devient un être social. (Exemple : interdit de sortie, je voudrais aller aider mon copain à faire ses devoirs : devoir d'obéissance ou amitié ?).
- La pratique du théâtre, de mise en situations jouées : jouer un rôle, se mettre à la place d'autrui, favorise la décentration, la prise en compte de l'altérité.

Le recours au débat doit être organisé et exige un important travail de préparation. On ne doit pas sur ce point se tromper de modèle. Il ne s'agit pas d'un débat télévisé, dans lequel l'absence d'un tiers laisse libre cours au rapport de forces ou aux rapports de séduction. Il ne s'agit pas non plus d'un débat démocratique dans lequel une majorité finirait par l'emporter sur la minorité. Il ne s'agit pas davantage d'un débat scientifique pour lequel les élèves ne sont pas armés ou d'un « débat de régulation » qui porte principalement sur le ressenti. Le débat dont il s'agit ici doit offrir à l'élève un espace de réflexion et de structuration : un lieu de construction partant des représentations à faire évoluer et qu'on réinterroge en les confrontant aux valeurs. Les formes multiples d'expression et d'argumentation mènent l'enfant à réinterroger ses idées. « Pourquoi l'autre ne pense-t-il pas comme moi ? ». La pratique du débat inclut l'écoute de l'autre et la compréhension de ses arguments, même si divergent les opinions et les points de vues. Cette interrogation par chacun de ses certitudes, le recours à l'argumentation, la pratique de l'écoute attentive et bienveillante de l'autre, conduisent à la réalisation d'un objectif : la définition d'une ou de plusieurs attitudes conformes à des valeurs qu'il s'agit de définir et de comprendre.

On peut avoir recours, pour concevoir et organiser ce type de débat, au débat à visée philosophique.

Dans cette utilisation du débat, l'apprentissage de l'argumentation est un moment essentiel. Argumenter c'est raisonner pour étayer une idée, fonder une opinion. L'argumentation relève donc des procédés de logique. Néanmoins, avant d'entrer dans l'argumentation proprement dite, est inévitable une période, qui peut être longue, de débats où les élèves justifient leur point de vue à l'aide de « parce que... ». Les progressions développent donc une démarche spiralaire du CP au CM 2.

Préparé et réel, le débat nourrit une exploitation conclusive.

La trace écrite s'avère indispensable pour formaliser le principe moral dégagé ou fixer la règle conclusive. Brève, elle se réfère à la problématique soulevée, qu'elle évoque, et elle permet par sa clarté la mémorisation du principe moral. Bien qu'élaborée en association avec les élèves, sa qualité linguistique doit aussi constituer un modèle d'énoncé. Il convient de se garder du relativisme comme du dogmatisme. Pour cela, la référence au problème posé est indispensable. Cette trace écrite contribue aussi à formaliser la pensée, à garder une mémoire des problématiques et des débats, à assurer la continuité de l'action éducative, à permettre la communication avec les familles.

La trace écrite s'avère indispensable pour formaliser le principe moral dégagé ou fixer la règle conclusive. Brève, elle se réfère à la problématique soulevée, qu'elle évoque, et elle permet par sa clarté la mémorisation du principe moral. Bien qu'élaborée en association avec les élèves, sa qualité linguistique doit aussi constituer un modèle d'énoncé. Il convient de se garder du relativisme comme du dogmatisme. Pour cela, la référence au problème posé est indispensable. Cette trace écrite contribue aussi à formaliser la pensée, à garder une mémoire des problématiques et des débats, à assurer la continuité de l'action éducative, à permettre la communication avec les familles.

3. Eléments de contenus : proposition de thèmes.

La présente liste de thèmes n'est ni exhaustive, ni limitative ; elle veut seulement suggérer des idées pour structurer les progressions des écoles et des enseignants, pour exploiter les situations offertes par la vie de l'école.

On peut les regrouper dans quatre grands domaines :

3.1. Introduction aux problématiques morales :

- le bien et le mal
- la sanction et la réparation
- le mérite
- liberté, égalité et fraternité
- le respect des institutions

3. 2. Le respect de soi :

- la dignité
- le droit à l'intimité
- l'hygiène du corps
- l'image que je donne de moi-même (en tant qu'être humain)
- le travail
- le mérite individuel
- l'excuse
- le courage
- la loyauté
- la franchise
- la vérité et le mensonge
- l'honnêteté par rapport à soi-même
- la maîtrise de soi
- ma liberté et ses limites

3.3. La vie sociale et le respect des autres :

a) Valeurs et notions :

- la politesse et la civilité
- être maître de ses propos et de ses actes
- la patience
- le mérite collectif, la coopération
- la solidarité
- la sécurité (des autres)
- le respect
- l'égalité (des sexes, des êtres humains)
- équité et exigence de justice
- l'honnêteté vis-à-vis d'autrui
- la tolérance
- les droits et les devoirs

b) Démarches et attitudes :

- la gestion des conflits
- la médiation
- l'appel à l'aide d'un tiers ayant autorité (adulte ?)
- le droit de dire « non »

3.4. Le respect des biens et des milieux de vie :

a) Valeurs et Notions :

- le respect du bien d'autrui
- le respect du bien public

b) Démarches et attitudes :

- l'attention et la dégradation
- le nettoyage, la rénovation et l'entretien
- l'emprunt et le vol
- le travail, dimension sociale et économique
- la sécurité (des biens)
- le patrimoine naturel
- le patrimoine monumental
- le patrimoine artistique
- le risque du progrès et la préservation de l'existant
- la propriété et le droit d'usage
- le respect de la faune et de la flore

Il est rappelé que les progressions d'écoles suivent une démarche spiralaire en termes d'objectifs. Evidemment, tous ces thèmes ne pourront pas être traités ; les équipes pédagogiques sélectionneront ceux qui répondent prioritairement aux besoins de leurs élèves, en veillant à une reprise des thèmes majeurs (identiques ou voisins) pour en assurer l'approfondissement. Les quatre domaines doivent être pris en considération dans les programmations annuelles.

Le présent document ne fournit qu'une orientation générale du travail des équipes enseignantes.

ANNEXE

BIBLIOGRAPHIE

I.- Ouvrages généraux

- Ministère de l'éducation nationale, *Programmes de l'éducation de l'école primaire*, CNDP, Paris, 1995.
- Ministère de l'éducation nationale, *Qu'apprend-on à l'école élémentaire ? , Les nouveaux programmes*, CNDP, Paris, 2002.
- Ministère de l'Education Nationale, BO hors-série n° 5, 12 avril 2007 (2 volumes).
La déclaration universelle des Droits de l'Homme
La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
- Ouvrage collectif, *Guide républicain, l'idée républicaine aujourd'hui*, Cndp-Scéren, Ministère de l'Ed. Nat., Delagrave, Paris, 2004, 433 p. (contient le discours présidentiel sur la laïcité, un abécédaire républicain, des repères chronologiques, une anthologie de textes de référence et une filmographie).
- Les manuels de philosophie des classes de terminale
BOISSON (G.), *Exercice sur les problèmes moraux*, in *Diotime-l'Agora*, n° 4, CRDP Montpellier, déc. 1999.
- DUEZ (J.), *À quoi sert un prof de morale ?*, in *Entre-Vues*, n° 39-40, Bruxelles, déc. 1998.
- DURKHEIM Emile, *L'éducation morale*, cours dispensé en 1902-1903 à la Sorbonne, Librairie Félix Alcan, Paris, 1934.
- FABRE Michel, *Les finalités de l'éducation. Les controverses françaises sur l'école : la schizophrénie républicaine*, in *Education et francophonie*, volume XXX, n° 1, printemps 2002.
- GALICHET François, *Philosopher avec les enfants – la philosophie à l'école*, Ed. Milan, 15 mars 2007, ISBN 9782745926760, 192 p.
- GIBERT (M), *La laïcité en débat*, DEA de l'IEP de Lyon, Université de Lyon III, 1997.
- GODIN Christian, *La philosophie pour les nuls*, Editions générales First, 2006, France Loisirs, 2006
- JPA, *citoyenneté et solidarité par l'éducation aux cycles 1, 2 et 3 – campagne 2006*.
- LEGRAND Louis, *Enseigner la morale aujourd'hui ?*, Presses universitaires de France, Paris, 1991, 175 p.
- LEGROS Cathy (inspectrice du cours de morale), *La pédagogie des dilemmes moraux dans l'enseignement de l'éthique*, in *Entre-vues*, Bruxelles, 1998.
- LIPMAN Matthew, *Ethical Reasoning and the Craft of Moral Practice*, in *The Journal of Moral Education*, vol 16, no 2, mai 1987, pp.139-147
- LIPMAN Matthew, *Le raisonnement éthique et le métier de la pratique morale*, in *L'éducation morale en milieu scolaire*, édité par Anita Caron, Pierre Lebus, Michael Schleifer, Louise Dupuy-Walker et Marie-Lise Brunel, trad. Pauline Perras, , éditions Fides, Montréal, 1987, pp. 113-129
- LIPMAN Matthew , *Moral Education, Higher-order Thinking and Philosophy for Children*. In *Early Child Development and Care*, vol 107, 1995, pp. 61-70
- MOREAU Jean, *Interculturalité et universalité*, , in *Le Délégué de l'Education Nationale* n° 205, déc. 2005,
- PASCHOS (S.), *De la norme technique à l'éducation citoyenne*, in *Diotime-L'Agora* n° 9, mars 2001, CRDP, Montpellier.
- PENA-RUIZ Henri, *L'idéal laïque, ses fondements, ses enjeux actuels*, in *Le Délégué de l'Education Nationale* n° 205, déc. 2005,
- PIAGET J., *Le jugement et le raisonnement chez l'enfant*, Delachaux et Niestlé, Genève, 1971.
- RICOEUR Paul, *Avant la loi morale : l'éthique*, in *Encyclopedia universalis*, éd. 1990.
- SHARP Margaret, *Philosophical Teaching as Moral Education*. In *Journal of Moral Education*, vol 13, no 1, mars, 1984
- VIGOTSKY (L.), *Pensée et langage*, La Dispute, Paris, 1997.
- WEIL Eric, *la morale*, in *Encyclopedia Universalis*.

II.- Articles sur la philosophie à l'école et sur les démarches

BELLENGER (L.), *L'expression orale*, PUF, 1993.

BLACHÈRE (M.-C.), *Citoyenneté et philosophie*, mémoire de CAPSAIS, IUFM Paris, 1999.

BRUNEAU (M.-O.) et DIVET (M.-A.), *Le panier d'osier d'Énigme*, histoire philosophique écrite avec les élèves.

CHRISTENSEN (G.), CARVIN (D.-A.), SWEET (A.), *Former à une pensée autonome. La méthode de l'enseignement par la discussion*, De Boeck, Bruxelles, 1994.

DAUMAS -RAOUX (M.), *Discussion philosophique et éducation à la citoyenneté*, Mémoire de maîtrise en sciences de l'éducation, Montpellier 3, juin 2000.

FRANÇOIS (F.), *Pratiques de l'oral*, Nathan, Paris, 1993.

GALICHET (F.), *Le congrès international de philosophie pour enfants (juillet 1999, Brasilia)*, in *Diotime-L'Agora*, n° 4, CRDP Montpellier, sept. 1999.

GIRY (M.), *Apprendre à raisonner, apprendre à penser*, Hachette Éducation, Paris, 1995.

NONNON (E.), *Activités argumentatives et élaboration de connaissances nouvelles : le dialogue comme espace d'exploration*, in *Langue française*, n° 112.

PERRET-CLERMONT A.M., NICOLET M., *Interagir et connaître : enjeux et régulations sociales dans le développement cognitif*, Delval, Fribourg, Suisse, 1988.

TOZZI (M.), *Une démarche didactique pour l'auto-questionnement de ses certitudes*, in *Pratiques de la philosophie*, n° 3, GFEN, Paris, oct. 1993.

III.- Sur Internet

le site du CNDP

le site : *L'apprentissage du philosophe*, de Michel TOZZI : <http://www.philotozzi.com/>

http://www.orleans-tours.iufm.fr/ressources/ucfr/philo/chevaillier/conf_beauquier.htm
bibliographie commentée par BEAUQUIER (E) :

<http://www.orleans-tours.iufm.fr/ressources/ucfr/philo/chevaillier/biblio2.htm>

une sélection de « collections philosophiques » par éditeurs, établie par Anne RABANY, in la revue du CRILJ *Recherche information littérature jeunesse* n° 75, nov. 2002, pp 12-13.

<http://pratiquesphilo.free.fr/philenf.htm>

liens concernant la philosophie pour enfants.

www.ac-lyon.fr/enseigne/philosophie/biblio6.html

site philosophique de l'Académie de Lyon : bibliographie d'éthique et de philosophie morale.

<http://www.restode.cfwb.be/download/programmes/512-14.pdf>

Les programmes belges du Cours de Morale laïque (communauté francophone)

IV.- Romans de la philosophie pour enfants traduits et/ou adaptés en français

BRAMI (E) et BERTRAND (P), *les petits délices*, Seuil Jeunesse, 1997.

BRAMI (E) et SCHAMP (T), *Et puis après on sera mort*, Seuil Jeunesse, 2000.

CARMI (E) et ECO (U), *Les trois cosmonautes*, Grasset Jeunesse, 1989.

CLEMENT (C) et PRUNIER (J), *Lontemps...*, Les albums Duculot, Casterman, 1997.

DALRYMPHE (J), *Je voulais te dire*, L'école des loisirs, 1998.

DANIEL (M.F.), LAFORTUNE (L.), PALLASCIO (R.), SYKES (P.), *deux romans façon M. LIPMAN : Les aventures mathématiques de Mathilde et David, et Rencontre avec le monde des sciences*, avec le livre du maître : *Philosopher sur les mathématiques et les sciences*, Le loup de gouttière, Québec, Canada, 1996.

DESMARTEAU (C), *C'est écrit là-haut*, Seuil Jeunesse, 2000.

ELZBIETA, *Bibi*, Pastel, 1998.

ELZBIETA, *Petit-Gris*, Pastel, 1995.

INGPEN (R), *La nuit de la grande peur*, Pastel, 1990.

JUNGE (N) et JANDL (E), *Antipodes. De l'autre côté de la terre*, L'école des loisirs, 2000.

KONNECKE (O), *Mauvaise caisse !*, L'école des loisirs, 1996.

LIPMAN, Matthew. *La découverte d'Harry Stottlemeier*, trad. Pierre Bélaival, Vrin, Paris, 1978, 146 p (G2)

LIPMAN, Matthew. *La découverte de Harry*, traduit et adapté de l'américain par Michel Haguette, CECM, Service des études, 84 p (G3)

LIPMAN, Matthew. *Kio et Augustine*, traduit par Arsène Richard, édition de l'Acadie, Moncton, 1988, 83p (C2)

NADJA, *L'enfant des sables*, L'école des loisirs, 1992.

NADJA, *Méchante*, L'école des loisirs, 1998.

PEARSON (M) et ONG (H), *Le seigneur des vents*, Pastel, 1996.

PONTI (C), *L'arbre sans fin*, L'école des loisirs, 1992.

PUIG (R) et GIRARDET (S), *Silence la violence*, Hatier

RASCAL et JOOS (L), *Eva ou le pays des fleurs*, Pastel, 1994.

SOLOTAREFF (G), *Un chat est un chat*, L'école des loisirs, 1997.

TALBOT, Gilbert. *La découverte de Phil et Sophie*, préface de Matthew Lipman, adaptation pour le cégep de *Harry Stottlemeier's Discovery*, Éditions du Loup de Gouttière, 185 p Québec, Qc, 1993 (G4)

TALBOT, Gilbert. *Félix y Sofia*, Trad. Alicia Poza Sebastian, Ediciones de la Torre, Madrid, 1992, 165p (G5)

TEISSON (J), *Une vie de toutes les couleurs*, Actes Sud Junoir, 1998

TEULADE (P) et SARRAZIN (JC), *Bonjour Madame la Mort*, L'école des loisirs, 1997.

TEULADE (P) et SARRAZIN (JC), *Parce que je t'aime...*, L'école des loisirs, 1996.

VAUGELADE (A), *La guerre*, L'école des loisirs, 1998.

VAUGELADE (A), *Le secret*, L'école des loisirs, 1996.

WILLIS (J) et ROSS (T), *Alice sourit*, Hachette Jeunesse, 1999.

X, *Le bonheur selon Ninon*, Ed. Autrement, Collection les petits albums de philosophie.

Fichier de l'élève et Livre du maître, *J'ai ma place en classe*, Access, 2006

Capacités et compétences concernées par l'enseignement de la morale laïque *L'exemple des programmes belges de morale laïque*

Pour aider les équipes pédagogiques dans l'élaboration de leurs progressions, nous reproduisons ici de larges extraits des programmes belges d'enseignement de la morale laïque ; nous y avons ajouté un rapprochement avec les notions de capacité et de compétences développées dans les programmes français. Les équipes pédagogiques qui le souhaitent trouveront des compléments intéressants sur le site internet belge mentionné dans la bibliographie.

1. Sentir, ressentir :

(France : capacités relevant du savoir être)

- se percevoir comme personne, reliée aux autres et au monde
- être réceptif aux autres et au monde
- être à l'écoute de soi et des autres
- s'estimer et avoir confiance en soi
- être capable d'empathie et de compréhension d'autrui
- reconnaître en chacun la personne humaine
- comparer ses expériences à celles des autres
- prendre en compte les différences dans l'acceptation de la confrontation et du conflit
- s'exprimer, communiquer (expression verbale et non verbale) et créer
- gérer l'agressivité et la violence
- être bien dans son corps et le respecter
- apprendre à aimer et à respecter la nature
- ...

2. Penser, faire sens :

(France : capacités relevant du savoir et du savoir faire)

a) Apprendre à penser et à pratiquer le libre examen.

- apprendre à douter
- apprendre à mettre en question ses préjugés, à formuler un énoncé interrogatif
- apprendre à rendre problématique une opinion, une certitude, une information
- apprendre à argumenter ses opinions
- apprendre à raisonner correctement, à construire une définition d'une notion, d'une valeur
- apprendre à se construire une démarche personnelle de recherche, la situer dans son contexte, en vérifier la pertinence
- apprendre à formuler un avis critique et personnel à propos de l'information traitée
- apprendre à rassembler, synthétiser et critiquer une information
- apprendre à rechercher, analyser et traiter l'information
- apprendre à développer son esprit critique face à la diversité de l'information
- rechercher la vérité, les fondements de la vérité, tout en acceptant que toute vérité est toujours provisoire et peut être remise en question
- ...

b) Apprendre à penser avec les autres.

- communiquer sa pensée, expliciter ses choix et ses engagements
- pratiquer le dialogue et argumenter ses jugements
- pratiquer la communauté de recherche et l'éthique de la discussion
- apprendre à discuter dans le respect du pluralisme
- ...

3. Choisir :

(France : capacités et compétences relevant de la formation de la conscience)

a) développer son jugement moral.

- apprendre à fonder et argumenter ses jugements
- prendre conscience des différents types de jugements moraux
- rechercher des critères de validité éthique
- apprendre à confronter ses jugements dans la discussion
- apprendre à auto-évaluer ses attitudes et ses comportements
- être capable de changer ses jugements et ses priorités
- ...

b) appréhender la dimension éthique d'un problème, d'une situation.

- traduire une situation, un problème en termes de dilemmes moraux
- apprendre à résoudre des dilemmes moraux et des cas de conscience
- ...

c) clarifier et choisir des valeurs.

- choisir des valeurs en explorant des alternatives possibles
- évaluer les conséquences de ses choix de valeur
- être attaché à ses valeurs
- affirmer ses valeurs, entendre celles des autres
- inscrire ses valeurs dans un projet de vie
- ...

4. Agir :

(France : capacités de savoir être)

a) apprendre à être auteur et acteur de sa propre vie.

- apprendre à décider
- assumer progressivement des responsabilités concrètes
- apprendre à établir une cohérence entre ses valeurs et ses actes
- se penser en termes de projets personnels
- s'impliquer dans des projets collectifs
- apprendre le courage de risquer
- apprendre à définir la justice, à refuser l'injustice et à y résister
- apprendre à résoudre des conflits
- ...

b) Apprendre à vivre ensemble.

- apprendre à coopérer
- être solidaire
- apprendre à assumer une responsabilité et à en rendre compte
- ...

Evidemment, la présente liste n'est ni exhaustive ni limitative. Elle veut seulement contribuer à nourrir la réflexion des équipes pédagogiques dans la définition des objectifs visés dans les différentes parties des progressions d'école, de cycle, de cours. Les maîtres pourront aussi utiliser avec profit les différents outils didactiques disponibles sur le marché et auprès des associations pédagogiques qui travaillent sur ces sujets.